

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 26 mai 2025

N° CM26052025-04  
NB

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation :** 20 mai 2025

**Nombre de Conseillers :** 29  
**Nombre de votants :** 29

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M J.C. MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, MN. FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M. N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, M J. LANDA, Mme M. LERAY Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M J. BALLAY, M JM. BEAUFFRETTON, Mme M. RANGEARD, M K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M P. BOUSSEAU	Procuration à	Mme L. VILLATEAU
M D. DOLÉ	Procuration à	M J. BALLAY
M M. PRAUD	Procuration à	Mme M. RANGEARD
Mme A. RABILLER	Procuration à	Mme L. AVOINE
M N. RIPAULT	Procuration à	Mme E. RABILIER

**Secrétaire : M. J.C. MARCHAND**

---

#### **OBJET : AMENAGEMENT DE L'AVENUE DES SABLES – AVENANT N°2**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L 2194-1 ;

CONSIDERANT que la Commune a confié les travaux d'aménagement de l'avenue des Sables à l'entreprise CHARIER TP SUD, pour un montant de 396 206.15 € HT et qu'un premier avenant en plus-value a été conclu pour un montant de 13 256.00 € HT, qui concernait la pause de barrières de sécurité.

CONSIDERANT qu'à l'issue des travaux, certaines prestations n'ayant pas été réalisées, il est proposé de conclure un avenant n°2, en moins-value de -4 543.44 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la conclusion d'un avenant n°2 au marché attribué à l'entreprise CHARIER TP SUD, d'un montant de -4 543.44 € HT, portant ainsi le montant du marché à 404 918.71 € HT soit 485 902.45 € TTC.

CHARGE Mme le Maire de signer l'avenant à intervenir.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Jean-Claude MARCHAND**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Michelle Dévanne  
Date de signature : 28/05/2025  
Qualité : Maire de Pouzauges